



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

VG

P.V. PETI 13

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 26 février 2018
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 26 février 2018**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 975 - D'Stoppschëld bei der Tankstell beim Cactus Angelduerf wech

De l'avis de la Commission, l'objet de la demande de pétition publique 975 n'est pas d'intérêt général. Partant, elle émet un avis négatif au sujet de la recevabilité. Néanmoins, elle décide d'envoyer, à toutes fins utiles, une copie de la demande à l'administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre et à l'Administration des ponts et

chaussées.

Demande de pétition publique 976 - Remboursement des frais du traitement de l'impuissance sexuelle

Demande de pétition publique 977 - Organisation des épreuves d'ajournement des classes terminales de la formation professionnelle

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 976 et 977.

Demande de pétition publique 978 - Ofschafe vu Chantecher op den Autobunnen während dem Dag

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler et de compléter sa motivation en vue d'une meilleure lisibilité.

Demande de pétition publique 979 - Reclassement interne

La Commission voudrait obtenir de la part du pétitionnaire des explications supplémentaires relatives à la valorisation du système de reclassement, à la modification de la loi qui régit le reclassement interne ainsi qu'au contrôle plus sévère en la matière.

Demande de pétition publique 980 - Essensgutscheine - Chèques Repas

La pétitionnaire est invitée à compléter l'intitulé de la pétition dans la mesure où il ne renseigne pas sur l'objectif de la demande. Par ailleurs, la Commission a constaté des contradictions pour ce qui est des différentes valeurs des chèques repas. Enfin, la Commission lui demande de se référer, dans sa motivation, à la réglementation en matière de chèques repas.

Demande de pétition publique 981 - Utilisation d'un gyrophare rouge pour infirmiers de garde et volontaires des services de secours

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 981.

Demande de pétition publique 982 - Smart meter: compteurs "intelligents" pour mesurer la consommation d'eau, de gaz et/ou d'électricité

En présence de la pétition publique 851 - Pétition contre l'implémentation obligatoire des compteurs communicants (smartmeter modèle Smarty au Luxembourg) -, déposée le 11 septembre 2017, la Commission invoque l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Partant, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 851.

Demande de pétition publique 983 - Une politique indépendante pour l'exécution mandataire luxembourgeoise

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler sa demande à plusieurs endroits, respectivement de compléter et d'expliquer certains passages.

A l'endroit de l'intitulé :

- Dans quelle mesure l'influence des députés représente-t-elle un danger non négligeable ?

A l'endroit de la motivation générale :

- la première phrase est incompréhensible ;
- l'emploi du pronom personnel « nous » est à éviter ;
- les termes d' « indépendance de la Chambre » sont à expliquer ;
- il n'existe pas de discipline de vote. On pourrait parler tout au plus d'une recommandation ;
- les termes de « mandat politique » et de « mandat exécutif » sont à préciser.

Demande de pétition publique 966 - Abolition de la liste des chiens dits susceptibles d'être dangereux dans la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens.

La Commission émet un avis favorable au sujet du texte reformulé de la demande de pétition publique 966.

Demande de pétition publique 951 - Vacances fiscales pour les professionnels immigrés (expatriés) pendant les cinq premières années de résidence

En mains un courriel du 2 mars 2018 par lequel le pétitionnaire dit ne voir aucune raison de modifier le texte de sa demande, tel que la Commission l'avait demandé, les membres de la Commission décident d'émettre un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 951.

Les auteurs des demandes de pétition publique reprises ci-après n'ayant pas réagi à la demande de la Commission de reformuler leurs textes, la Commission émet un avis négatif pour ce qui est de la recevabilité.

Demande de pétition publique 940 - Réforme du congé du secteur privé

Demande de pétition publique 950 - Interdiction des chiens de combat sans muselière en public

Demande de pétition publique 959 - Réguler le flux de camions en transit dans le Grand-Duché de Luxembourg aux heures de pointe

Demande de pétition publique 961 - Récompenser l'automobiliste qui se tient au code de la route.

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Validation de signatures

Les signatures des pétitions publiques reprises ci-après sont validées par la Commission. Aucune de ces pétitions n'ayant atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Toutefois, à la demande des pétitionnaires dans le délai d'un mois, elles pourront être reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 885 - Prise en charge du traitement ostéopathique par la CNS

Signatures : 484

Doublons : 8

Pétition publique 893 - Faire participer les citoyens à la répartition des budgets des

différents ministères en modifiant, dans le cadre de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution, l'article 78 sur l'adoption des lois par le Chambre des Députés et l'article 117 sur le vote du budget

Signatures : 17
Doublons : 1

Pétition publique 925 - Rétablir la ligne de bus n°16 sur l'avenue J.F.Kennedy - direction Aéroport Findel

Signatures : 399
Doublons : 5

Pétition publique 936 - Pour la liberté de choix du nom de famille des époux en cas de mariage

Signatures : 95
Doublons : 1

Pétition publique 943 - Contrôle biennuel obligatoire de la vision oculaire à déposer dans les papiers de la voiture

Signatures : 37
Doublons : 1

Pétition publique 926 - Ofschafe vum Freedefeier op Nationalfeierdag

Signatures : 78
Doublons : 1

Pétition publique 933 - Interdiction d'utilisation et de vente de pétards et de feux d'artifice pour le réveillon du nouvel-an

Signatures : 706
Doublons : 26

Demandes de reclassement en pétitions ordinaires

Les auteurs des pétitions reprises ci-après se sont prononcés en faveur d'un reclassement en pétitions ordinaires des pétitions publiques reprises ci-après. Elles seront transmises aux Ministres compétents en vue d'une prise de position gouvernementale.

Pétition publique 912 - Création d'une vignette automobile pour que les travailleurs puissent stationner sans contrainte la journée

Pétition publique 921 - Le Monorail (Ecorail) : la solution innovante pour mettre un terme aux embouteillages sur nos autoroutes

Pétition publique 917 - Prise en charge plus élevée par la Caisse de Maladie pour les aides visuelles et reconnaissance comme handicap

Clôtures de pétitions

Etant donné que les auteurs des pétitions reprises ci-après ne se sont pas prononcés en faveur d'une poursuite de l'instruction sous forme de pétitions ordinaires, la Commission décide de clôturer les pétitions reprises ci-après.

Pétition publique 877 - Egalité de droits pour les élèves des Ecoles Européennes du Luxembourg

Pétition publique 892 - Instaurer une démocratie participative au Luxembourg en modifiant, dans le cadre de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution, l'article 78 sur l'adoption des lois par le Chambre des Députés

Pétition publique 896 - Augmenter le remboursement de la TVA ou l'application directe du taux réduit (3%)

Pétition publique 899 - 10 jours de congé de paternité pour les fonctionnaires et agents de l'Etat

Pétition publique 902 - Interdiction aux sans-abri de mendier en public avec des chiens.

Pétition publique 906 -Reconnaissance de la Famine de 1932-1933 comme un génocide du peuple ukrainien

Pétition publique 910 - Stop aux embouteillages

Répondant à un courriel de la pétitionnaire, la Commission corrobore sa décision de clôturer l'instruction de la pétition 895 - Ouverture de la section précoce et maternelle à l'International School Lycée Michel Lucius, vu que la demande de poursuivre l'instruction de la pétition reclassée en pétition ordinaire est restée sans suites dans le délai imparti..

Etant donné que les prises de position gouvernementales aux pétitions reprises ci-après sont restées sans réaction de la part des pétitionnaires, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

Pétition 731 - Ariichten a Promotioun vun engem éffentlechen Täterpräventionsdénsgscht

Pétition 795 - Stadt Luxemburg Nord Umgehungsstraße A1 zur A6 bauen

Pétition 817 - Modification de l'article L. 151-4 du Code du travail relatif à l'emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires

Prises de position gouvernementales

Les prises de position gouvernementales sur les pétitions reprises ci-dessous sont transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans le délai de deux mois, l'instruction de ces pétitions sera à considérer comme étant close.

Pétition 878 - Demande de prise en compte en temps de travail des cotisations volontaires payées à la caisse de pension, pour la comptabilisation de l'âge d'entrée en retraite /pension

Prise de position du Ministre de la Sécurité sociale du 05.03.2018

Pétition 879 - Digitalisation des ordonnances médicales afin d'en garantir une meilleure lisibilité pour les médecins traitants, les pharmaciens, les fournisseurs de soins et les patients

Prise de position du Ministre de la Sécurité sociale du 12.03.2018

Autres

Courriel 12.03.2018 adressé à petition@chd.lu concernant le revêtement routier

La Commission décide que le courriel précité n'est pas éligible en tant que pétition vu qu'il se limite à une énumération de questions et de remarques personnelles.
Le courriel est transmis pour information à la Commission du Développement durable.

*Pétition **867** - Pour la protection de l'enfant et de la dignité humaine et contre le projet de loi n° 6568A sur la PMA (procréation médicalement assistée avec le sperme d'un tiers donneur) et la GPA (gestation par une mère porteuse qui abandonne l'enfant à un commanditaire)*

La Commission prend note de la réaction du pétitionnaire face au refus de la Commission juridique de recevoir les pétitionnaires.

Demande de pétition publique relative à la législation sur la pornographie infantile

La Commission prend note d'une lettre du Président de la Chambre des Députés l'informant que la Conférence des Présidents maintient sa décision de ne pas saisir le Procureur général d'Etat du fait que « la demande de pétition publique sous rubrique ne constitue en rien des faits pouvant être qualifiés d'infraction pénale ».

A l'unanimité de ses membres, la Commission désapprouve la décision de la Conférence des Présidents.

Une représentante du groupe politique CSV dit avoir informé de son propre chef le procureur général d'Etat du courriel sous rubrique.

*Pétition publique **596** - Pour le droit aux écoles privées pour tous : des écoles privées dans le secteur du handicap et le secteur des enfants à besoins spécifiques*

Saisi d'une demande de soutien de la part de la pétitionnaire dans un dossier qui a fait l'objet d'un débat public en 2016, Monsieur le Président demande aux membres de la Commission de se prononcer sur les suites qu'il y a lieu d'y réserver. Après un échange de vues, la Commission se rallie à la proposition d'un membre du groupe politique DP de transmettre les doléances de la pétitionnaire au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, compétent en la matière. De l'avis des membres de la Commission, les moyens de cette dernière s'avèrent épuisés.

4. **Divers - procédures**

Sur base d'un questionnaire en matière de procédures, la Commission procède à un échange de vues sur les points suivants :

Le bilan des pétitions publiques

Dans le cadre de l'élaboration de son bilan des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public, la Commission maintient sa décision

- de demander périodiquement au Ministre aux Relations avec le Parlement que ce dernier l'informe des démarches effectives entreprises par le Gouvernement

pour chacune des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public ;

- d'inviter les pétitionnaires, sur base de la réponse gouvernementale, à se prononcer sur le degré de satisfaction en ce qui concerne les suites que le Gouvernement a réservées aux pétitions, d'une part, et la manière dont la Commission des Pétitions a instruit les pétitions, d'autre part.

La périodicité du bilan

Monsieur le Président explique qu'en 2016 et 2017, cet exercice s'est fait une fois par an, à savoir par lettre du 3 octobre 2016 (débat 1 à 13) et par lettre du 30 novembre 2017 (à partir du débat 14). En conséquence, l'intervalle de temps dont disposait le Gouvernement pour entamer des démarches était, par la force des choses, plus ou moins long en fonction de la date du débat.

Monsieur le Président pose la question de savoir s'il y a lieu de s'adresser, à l'avenir, au Gouvernement pour chaque pétition publique prise individuellement, dans un délai de x mois après le débat, permettant ainsi au Gouvernement de disposer d'un temps de réaction identique pour chaque pétition.

Après un échange de vues, des représentants des groupes politiques DP et LSAP se sont prononcés, pour des raisons d'équité, en faveur d'une demande de bilan gouvernemental pour chaque pétition publique prise individuellement, dans un délai de 12 mois après le débat, pour dresser ultérieurement un bilan global une fois par an. De leur côté, des représentants du groupe politique CSV préfèrent maintenir le statu quo.

La Commission prend note des argumentations présentées au cours de la présente discussion.

La clôture des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public avant une décision législative

Monsieur le Président pose la question de savoir quelles suites il y a lieu de réserver aux pétitions ayant donné lieu à un débat public avant le vote d'un projet de loi dont l'objet se rapporte aux revendications du pétitionnaire.

Après un échange de vues, la Commission décide de demander au pétitionnaire s'il se déclare d'accord avec la clôture de sa pétition.

Dans l'hypothèse où le pétitionnaire se prononce en faveur d'une poursuite de l'instruction de sa pétition, la présentation d'une argumentation circonstanciée est impérative.

Sans réponse de la part du pétitionnaire, la Commission se réserve le droit de clôturer la pétition.

La clôture des pétitions dont les auteurs ne sont pas satisfaits des démarches entreprises par le Gouvernement

La Commission propose qu'à l'avenir le Gouvernement soit saisi des doléances des pétitionnaires et de clôturer le dossier dès réception de la réponse ministérielle.

La clôture des pétitions publiques ayant fait l'objet d'un débat et dont les auteurs ne se sont pas manifestés dans le cadre de l'élaboration du bilan

La Commission décide à l'unanimité de ses membres de clôturer les pétitions publiques dont les auteurs n'ont pas réagi à la demande concernant leur degré de satisfaction dans le cadre de l'établissement du bilan.

La publication du numéro et de l'intitulé de la demande de pétition publique

Actuellement, le numéro et l'intitulé de la demande de pétition publique sont publiés sur

le site public de la Chambre dès le dépôt des pétitions. En cas d'un texte contraire aux principes d'éthique, il appartient à la Commission de décider de la publication.

Or, la publication d'intitulés à caractère satyrique, donc en principe conformes aux critères d'éthique, qui ne restent pas sans susciter des réactions hilarantes dans le public, a amené un représentant du groupe politique LSAP à demander un blocage de la publication de l'intitulé jusqu'à la décision de la Conférence des Présidents en matière de recevabilité des pétitions publiques.

Après un échange de vues, la Commission décide de s'en tenir à la procédure actuelle qui consiste à publier le numéro et l'intitulé de la pétition dès le dépôt. Il appartiendra à la Commission de décider de la publication d'intitulés à caractère douteux.

Suite à l'annonce du départ de Monsieur Roger Negri, Monsieur le Président lui présente les sincères remerciements de la Commission des Pétitions pour l'engagement dont il a fait preuve et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

Luxembourg, le 25 mai 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank